

Schéma Directeur des Energies Renouvelables et de Récupération / SDENR+R

Comité Départemental de la Transition Énergétique 28/03/2023





Sommaire

- Le contexte
- Le cahier des charges
- Les partenaires associés
- Les 4 temps de l'étude
- Les bases de données
- La mobilisation du territoire
- La loi d'accélération de la production des EnR



Le contexte

Un EPCI engagé

Des projets EnR portés par le territoire

Une planification nécessaire (rôle d'aménageur de la CC)



Le cahier des charges

- Diagnostic → stratégie → plan d'actions → pré-faisabilité
- Une attention particulière portée à l'animation et l'accompagnement,
- Exhaustivité des modes de production
- Prise en compte des acteurs locaux et des territoires voisins





Les partenaires associés

Un comité technique élargi

Un comité de pilotage associant toutes les communes



Les quatre temps de l'étude

Phase 1 : État des lieux toutes filières

Phase 2 : Stratégie partagée

Phase 3 : Plan d'actions

Phase 4 : Études de pré-faisabilité



Les bases de données utilisées

 PCAET, données locales (communes, services, porteurs de projets identifiés, entreprises)

BASOL, SIS ou BASIAS + délaissés routiers, ferroviaires, carrières, anciennes décharges, etc.

 Terristory, données des opérateurs de réseaux, données DREAL



La mobilisation du territoire

 Organisation d'ateliers en phase 2 et 3 associant les élus communautaires et municipaux, les partenaires, les citoyens

Implication du Club Climat-Environnement.



La loi d'accélération de la production d'EnR

 Aide à la décision dans le cadre des dispositions de la Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables



Merci de votre attention

